



BUDGET PRIMITIF

2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

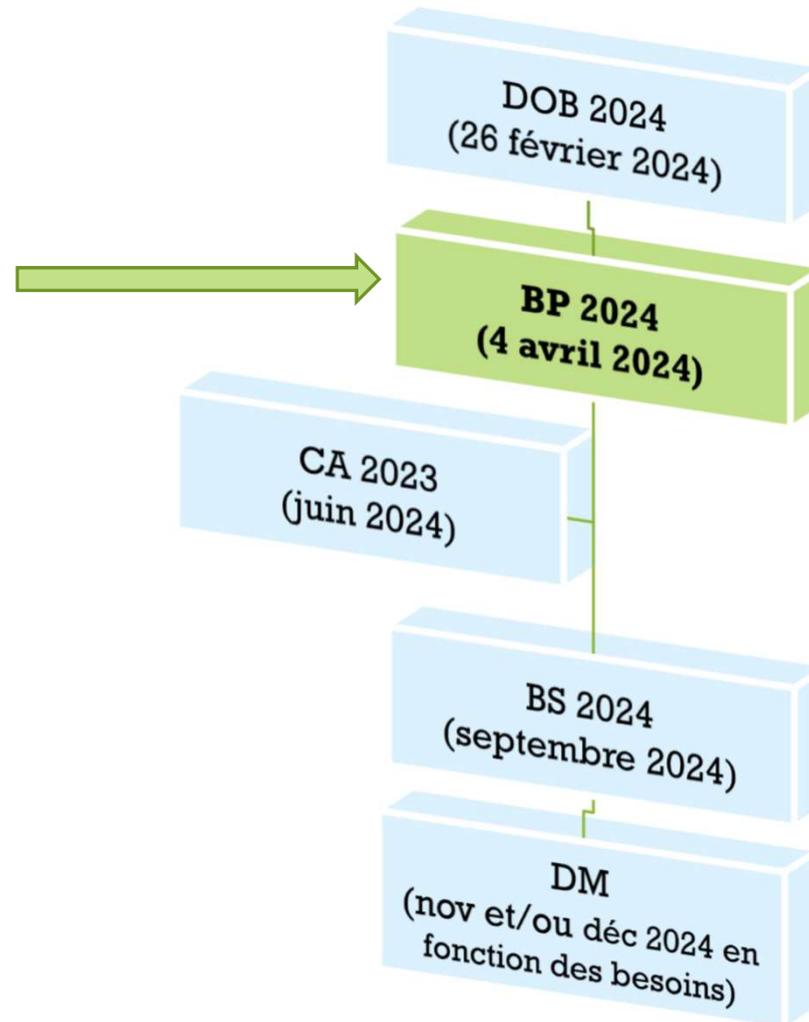
RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

RÉDACTEUR : VALÉRIE GAONACH

**2^{ème} étape du cycle
budgétaire**

Le budget est l'acte par lequel
sont prévues et autorisées les
recettes et les dépenses
annuelles de la commune

Introduction – définition



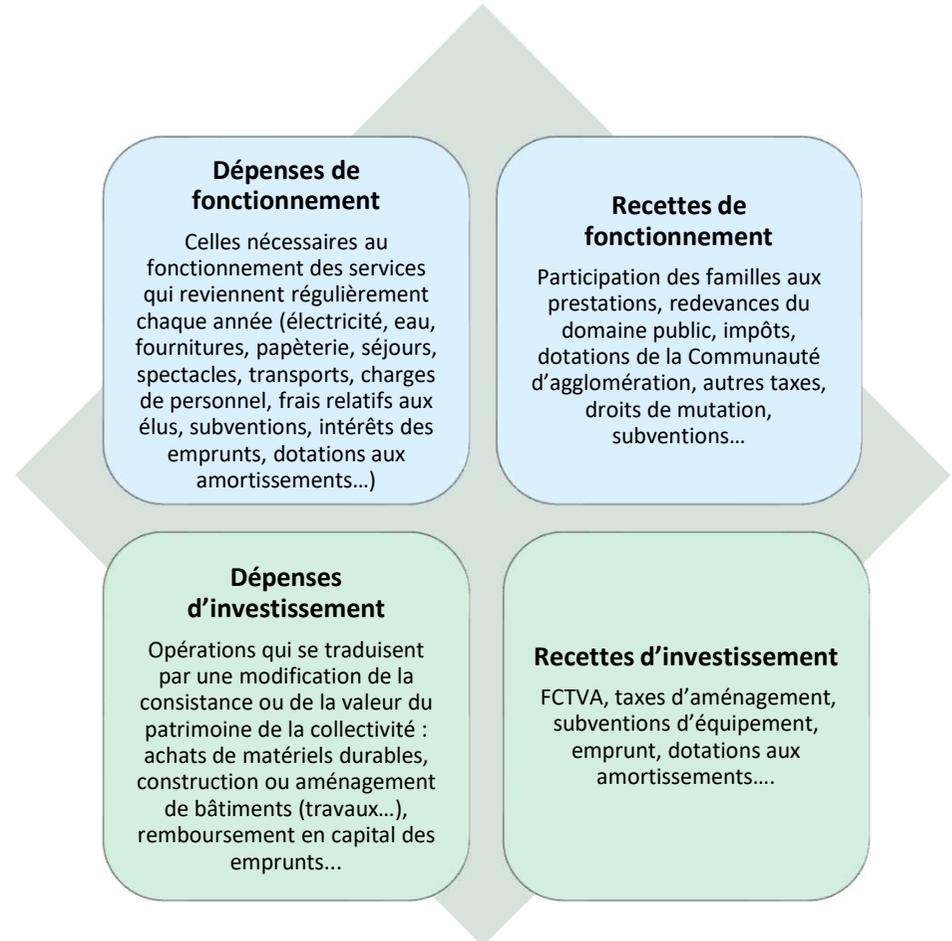
Contexte

- **Augmentation importante des charges de fonctionnement** : contexte inflationniste des frais de personnel
- Maintien des taux communaux d'imposition
- Tarifs modérés des services à la population (tarification sociale avantageuse)
- L'évolution générale des prix et tarifs de l'ensemble des marchés de prestations majore les charges à caractère général
- Contribution de la Ville au fonds de solidarité de la région IDF (120 000 €)
- Dépenses de personnel traduisant un niveau de service public élevé : 68,5 % des dépenses réelles du budget de fonctionnement

Priorités de la Municipalité

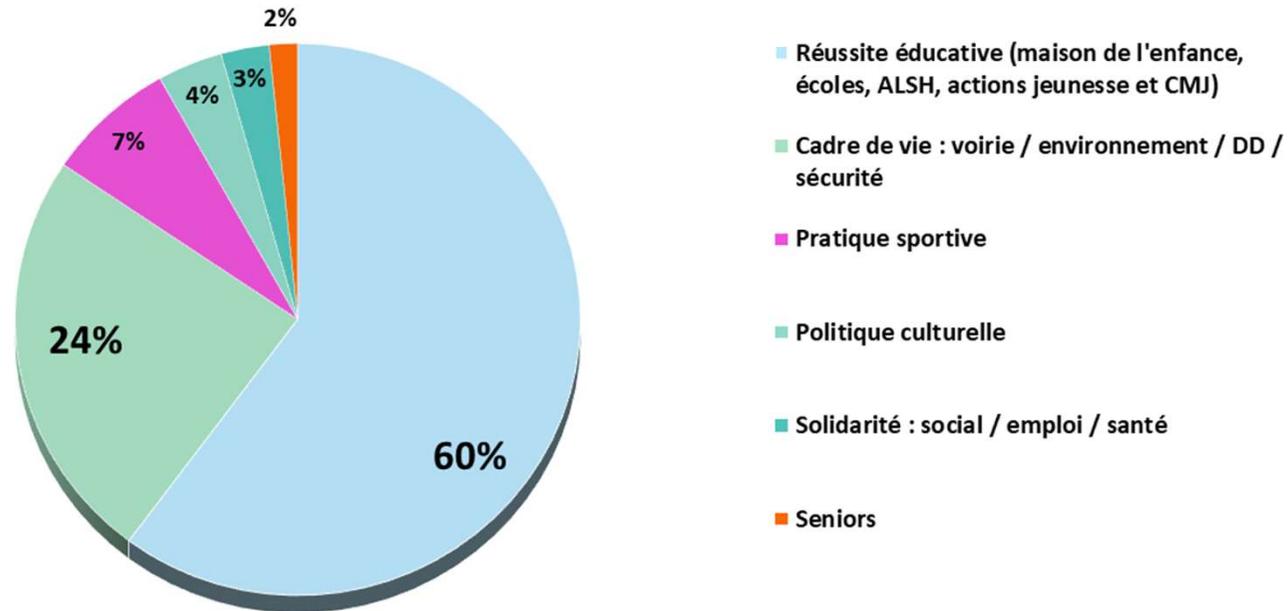
- La transition écologique et sociale est le fil conducteur de l'action municipale
- Contribuer à l'égalité des chances pour les jeunes lissois à travers une politique de la réussite éducative
- Maintenir une qualité de vie pour toutes les générations, dans la sécurité
- Continuer à maîtriser les coûts dans un environnement économique et financier de plus en plus incertain et contraint

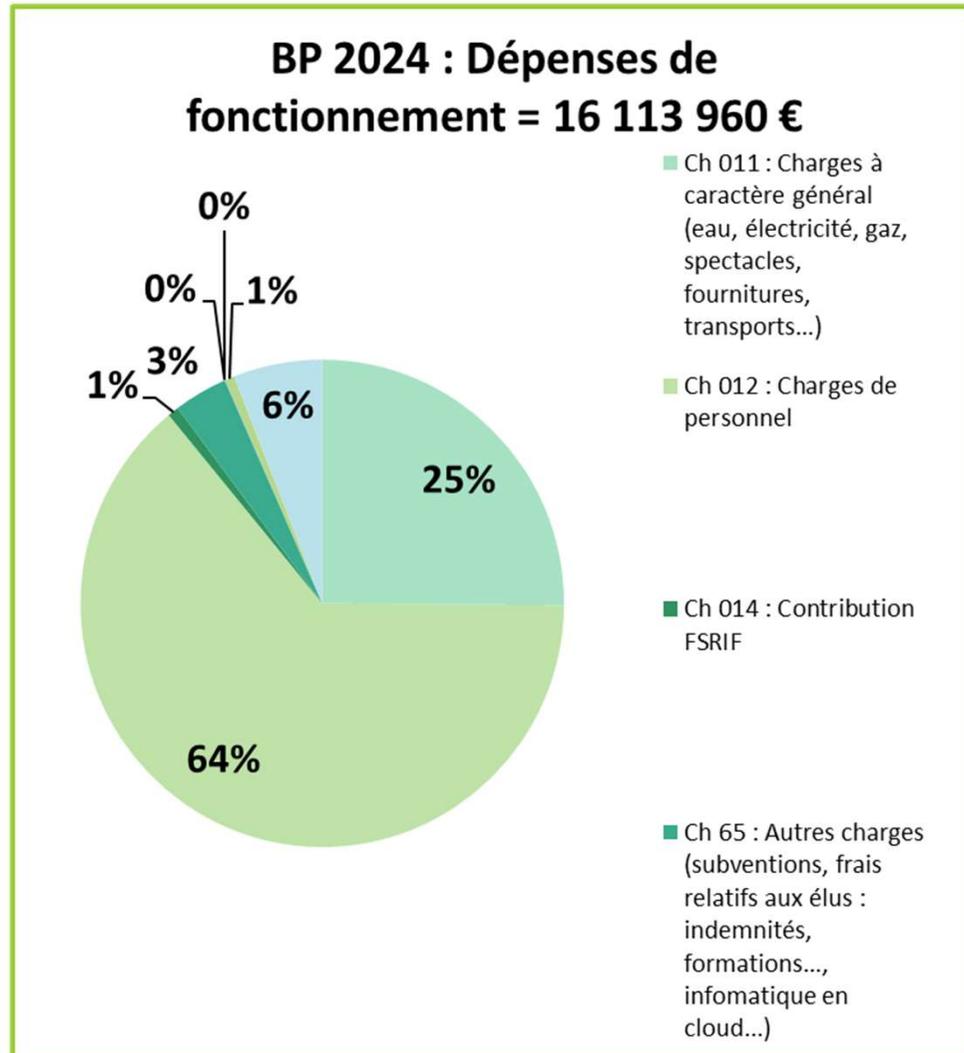
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 113 960,00 €	16 113 960,00 €
Investissement	5 683 380,00 €	5 683 380,00 €
Total du budget	21 797 340,00 €	21 797 340,00 €



BP 2024 = 21 797 340 €

Priorités à la réussite éducative et au maintien d'un cadre de vie agréable et attractif





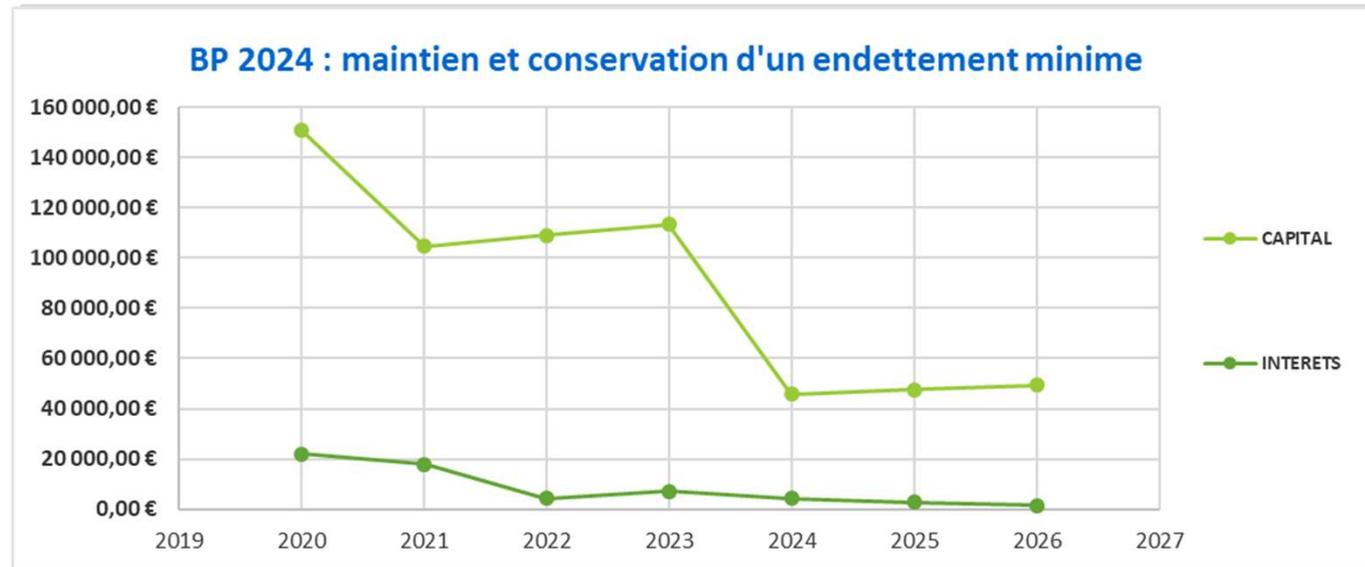
Section de fonctionnement – Dépenses

Quelques exemples de dépenses du chapitre 011 (25,13 % des crédits du budget = 4049204,81 €) :

- Combustible = 400 000 €
- Restauration scolaire = 556 604 €
- Nettoyage des locaux = 300 000 €
- Elagage et entretien des voiries = 220 000 €
- Electricité = 320 000 €
- Entretien des espaces verts = 185 000 €
- Formation = 55 000 €
- Entretien biens mobiliers = 48 000 €
- Carburant = 80 000 €
- Réparation bâtiments publics = 70 000 €
- Assurances = 99 300 €

Quelques exemples de dépenses du chapitre 65 (3,58 % des crédits du budget = 577 485,92 €) :

- Subvention au Centre communal d'action sociale = 150 000 €
- Subventions aux associations, dispositifs coups de pouce, permis citoyen, aides financières à la formation ... = 216 534 €
- Subvention à la Caisse des écoles = 30 000 €....

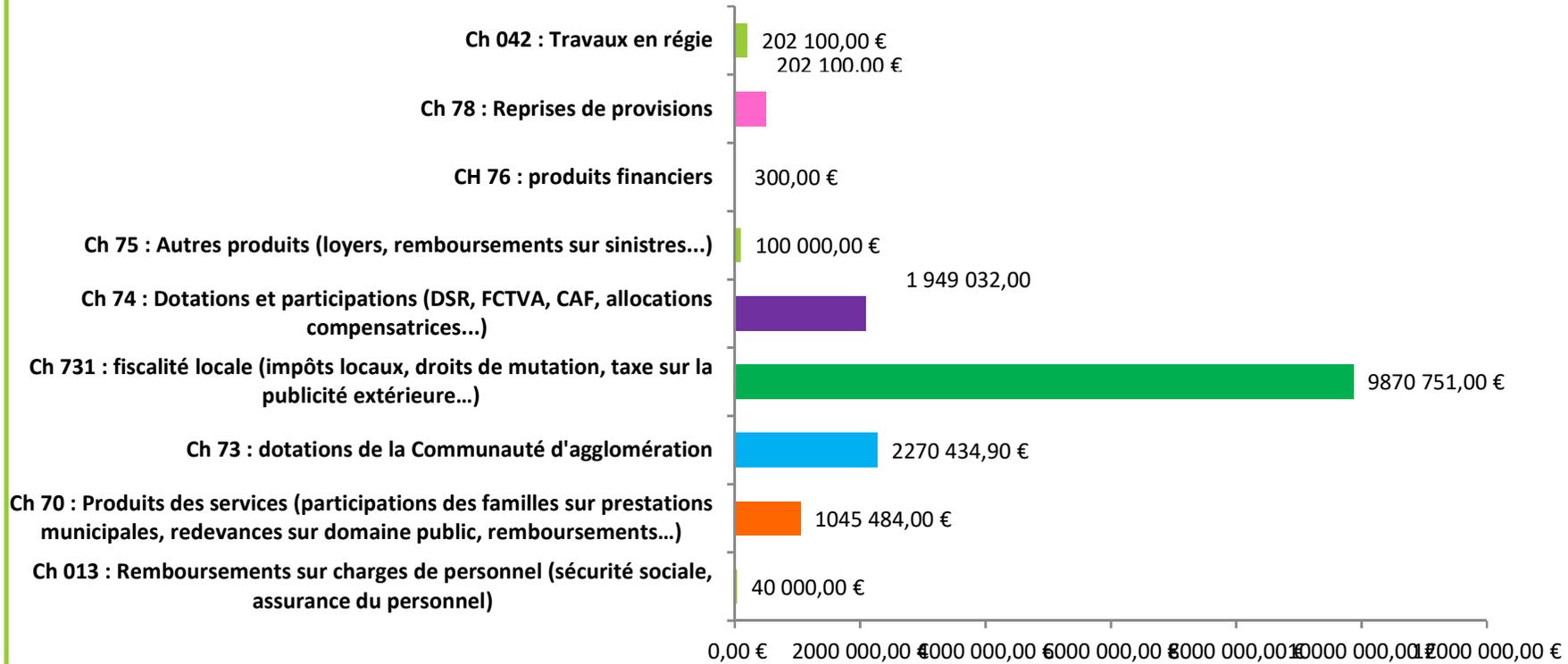


L'encours de la dette pour la Ville au 1^{er} janvier 2024 est de 142 738,39 €. Fin 2024, le solde de la dette sera de 97 003,33 €.

La Ville de Lisses n'a jamais contracté d'emprunt structuré dit « toxique » et l'ensemble de ses emprunts est classé « 1A » de la charte Gissler (meilleure classification de la charte).

La capacité de désendettement reste inférieure à 1 (12 correspond au seuil d'alerte). « Cet endettement réduit nous permet de conserver une capacité d'investissements élevée ».

BP 2023 : Recettes de fonctionnement = 16 113 960 €



Quelques exemples de recettes du chapitre 731 (61,25% des crédits du budget = 9 870 751 €) :

- Impôts fonciers des entreprises et impôts des particuliers = 8 747 119 €
- Droits de mutation = 556 000 €...

Quelques exemples de recettes du chapitre 74 (12,93 % des crédits du budget = 2 084 890,10 €) :

- Allocations compensatrices de l'Etat (méthode d'évaluation des locaux industriels) = 925 239 €
- FCTVA = 33 950 €
- Subventions de la CAF = 640 000 €...

Chap.	Libellé	Budgétisé 2024	Exemples de dépenses budgétisées
20	Immobilisations incorporelles	58 964,94 €	<ul style="list-style-type: none"> - Frais d'étude notamment pour la révision du PLU (30 000 €) - solution d'archivage électronique, logiciels pour différents services, licences File Maker pour le sport, anti-virus et anti-spam (28 964,94 €)
21	Immobilisations corporelles	5 369 570 €	<ul style="list-style-type: none"> - Diverses plantations d'arbres et oasis de fraîcheur (54 000 €) - aménagement des aires de jeux et réparation sur le city stade (84 000€) - Travaux dans les différents bâtiments communaux et notamment la rénovation thermique de l'ALSH Prévert (3 758 400 €) - Travaux de voirie (380 000 €) - Enfouissement des réseaux d'électrification (300 000 €) et vidéoprotection (300 000 €) - Achat de mobilier, matériel informatique et de téléphonie pour les différents services, outillage pour les services techniques , tondeuse autoportée et véhicules (493 170 €)
16	Emprunt	45 735,06 €	- Remboursement du capital de la dette
040	Opérations d'ordre	202 100,00 €	- Travaux en régie...

Subventions
(région = 9000 € au titre du
budget participatif
écologique)

-

Dotations

- FCTVA = 291 926,54 €

- Taxe d'aménagement = 100 000 €

- Autofinancement = 102 741,27 €

- Amortissements = 957 344,19 €

- Emprunt d'équilibre = 4 222 368 €

- ⊙ **La Ville de Lisses assure un niveau élevé de services à la population et un niveau d'investissement responsable.**
- ⊙ **Dans un contexte défavorable d'augmentation des charges, la Municipalité a tenu à garder des tarifs avantageux pour les familles lissoises et à maintenir les taux d'imposition communaux.**
- ⊙ **Le personnel communal et les élus sont engagés dans un effort de rationalisation des dépenses afin de conserver un autofinancement élevé.**
- ⊙ **La réalisation effective de cette rationalisation conditionne l'exécution du PPI et le maintien de finances saines pour la commune.**
- ⊙ **L'évolution du FPIC et du FSRIF aura un impact important pour les finances de la commune. La masse salariale et les dépenses en général doivent continuer à être maîtrisées sans faire abstraction de leur rôle d'amortisseur social.**
- ⊙ **Par contre les recettes fiscales seront un peu plus élevées sans l'augmentation des taux.**
- ⊙ **Les investissements non générateurs de dépenses nouvelles et favorables à la lutte contre le réchauffement climatique ont été priorités.**
- ⊙ **In fine, l'environnement demeure incertain sur les coûts des achats extérieurs, la croissance, l'inflation et les taux d'intérêt. L'élaboration du budget 2024 est difficile mais avec la volonté de ne pas répercuter la hausse des coûts sur les habitants, la population étant déjà fragilisée par l'inflation (15 % sur l'alimentation).**



BUDGET PRIMITIF 2024

➡ **VOTE PAR CHAPITRE**



<u>Ch.011</u> : Charges à caractère général	4 049 204,81 €
<u>Ch.012</u> : Charges de personnel	10 300 000,00 €
<u>Ch.014</u> : Atténuations de produits	120 000,00 €
<u>Ch.65</u> : Autres charges de gestion courante	577 485,92 €
<u>Ch.66</u> : Charges financières	4 183,81 €
<u>Ch.67</u> : Charges spécifiques	3 000,00 €
<u>Ch.023</u> : Virement à la section d'investissement	102 741,27 €
<u>Ch.042</u> : Opérations d'ordre de transfert...	957 344,19 €
TOTAL	16 113 960,00 €

Ch.013 : Atténuations de charges	40 000,00 €
Ch.70 : Produits des services...	1 045 484,00 €
Ch.73 : Impôts et taxes	2 270 434,90 €
Ch.731 : Fiscalité locale	9 870 751,00 €
Ch.74 : Dotations, subventions...	2 084 890,10 €
Ch.75 : Autres produits de gestion courante	100 000,00 €
Ch.78 : Reprises sur amortissements et provisions	500 000,00 €
Ch.042 : Opérations d'ordre de transfert...	202 100,00 €
TOTAL	16 113 960,00 €

<u>Ch.20</u> : Immobilisations incorporelles	58 964,94 €
<u>Ch.204</u> : Subv d'équipement versées	7 010,00 €
<u>Ch.21</u> : Immobilisations corporelles	5 369 570,00 €
<u>Ch.16</u> : Emprunts et dettes	45 735,06 €
<u>Ch.040</u> : Opérations d'ordre	202 100,00 €
TOTAL	5 683 380 €

Ch.13 : Subventions d'investissement	9 000,00 €
Ch.16 : Emprunts et dettes	4 222 368,00 €
Ch.021 : Virement de la section de fonctionnement	102 741,27 €
Ch.040 : Opérations d'ordre	957 344,19 €
Ch.10 : Dotations, fonds divers et réserves	391 926,54 €
TOTAL	5 683 380,00 €



BUDGET PRIMITIF 2024

 **VOTE GLOBAL**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	16 113 960,00 €	16 116 960,00 €
Investissement	5 683 380,00 €	5 683 380,00 €
Total du budget	21 797 340,00 €	21 797 340,00 €

 **VOTE GLOBAL = 21 797 340,00 €**



BUDGET PRIMITIF 2024

FIN

Merci pour votre attention

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

RÉDACTEUR : VALÉRIE GAONACH